



Divulcation des transferts d'immeubles non inscrits au Registre foncier

Identification du cédant	
Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale	No civique, nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiducie	
Nom :	No. d'entreprise du Québec (NEQ):
Adresse du siège social ou principal lieu d'affaires	No civique, nom de la rue
	Ville :
	Province, code postal :
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :

Identification du cessionnaire	
Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale	No civique, nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Adresse où peut être transmis le compte : (si elle diffère de l'adresse de la résidence)	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiducie	
Nom :	No. d'entreprise du Québec (NEQ):
Adresse du siège social ou principal lieu d'affaires	No civique, nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :

Identification de la propriété	
Numéro de matricule de la propriété:	
Adresse de l'immeuble visé	No civique, nom de la rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Numéro de lot (s'il y a lieu) :	Date du transfert:
Propriétaire apparent mentionné dans le dernier acte inscrit au registre foncier, le cas échéant	Nom:
Professionnel concerné dans le transfert de l'immeuble	Nom et prénom :
	Adresse :

Autres informations – article 9 – Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	
Montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire : _____ \$	Montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire : _____ \$ S'il y a lieu, la portion de cette base visée au 3 ^e alinéa de l'article 4 : _____ \$
Montant du droit de mutation : _____ \$	S'il y a lieu, l'un des articles 17 à 20 en vertu duquel le cessionnaire est exonéré du paiement du droit de mutation : _____

L'avis de divulgation doit être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble. Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la municipalité au ministre du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.

Transmettre par courriel avec copie de l'acte à: mutations@ville.laprairie.qc.ca

Ville de La Prairie
170 boulevard Taschereau, bureau 400
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone: (450) 444-6603
Télécopieur: (450) 444-6636